



## ACCOMPAGNEMENT RESTAURANT COLLECTIF : « Lutte contre le Gaspillage Alimentaire »

Dans le cadre de ses actions en matière de prévention des déchets, le Pays Voironnais accompagne les structures volontaires dotées d'un restaurant collectif à la **lutte contre le gaspillage alimentaire**.

### Objectifs :

Réduction des déchets et des coûts liés au gaspillage, sensibilisation des convives et du personnel.

### Cibles :

Toutes structures dotées d'un restaurant collectif.

### Pré-requis :

Afin de bénéficier de cet accompagnement, la structure bénéficiaire devra :

- **Réunir une équipe de personnes référentes pour le projet et signer une charte d'engagement** : identifier un référent institutionnel et un référent opérationnel au sein de la structure pour la mise en œuvre du projet et le suivi des actions.
- **Suivre et s'impliquer dans les différentes phases de réalisation** : diagnostic initial, choix parmi les préconisations d'actions à mettre en œuvre, mise en place et suivi des améliorations, bilan.

### Déroulement de l'accompagnement :

#### *Phase 1, le diagnostic :*

- **Pesée** différenciée des déchets alimentaires (restes de plateaux et nourriture non-servie, en distinguant les composantes des repas). Observation des pratiques et enquête auprès des convives.
- **Analyse** des résultats et estimation des coûts du gaspillage alimentaire, réalisation d'une synthèse présentée à la structure.

#### *Phase 2, l'accompagnement :*

- Proposition d'un **plan d'actions** personnalisé pour limiter le gaspillage, discussion et choix des actions en accord avec la structure.
- Soutien à la **réalisation des actions**. En fonction des besoins spécifiques des établissements, l'accompagnement pourra prendre différentes formes : suivi et conseil mail/téléphone, mise en relation avec des partenaires, animation en classe, présence lors de commissions repas ou temps d'échanges avec les parents, rencontre du traiteur...
- **Nouvelle pesée** sur un temps de repas et analyse des résultats.

- Rencontre de **clôture du projet** (progrès réalisés, bilan des actions mises en place et axes de progression à venir).

### **Financement et durée d'accompagnement**

- La phase 1 est financée entièrement par le Pays Voironnais.
- Si l'établissement souhaite poursuivre son travail et passer à la phase 2 : **un co-financement à hauteur de 2 jours d'accompagnement, soit 760€ TTC** est demandé au bénéficiaire, via l'édition d'un bon de commande directement à la structure accompagnante.
- Au total, l'accompagnement complet représente **7,5 jours de travail, soit 2 850 € dont 2 090 € pris en charge par le Pays Voironnais** dans le cadre de son CODEC.

### **Vous êtes intéressés par l'accompagnement à la lutte contre le gaspillage alimentaire ?**

L'unité Animation Réduction des Déchets du Pays Voironnais pourra accompagner les structures souhaitant bénéficier de ce soutien personnalisé.

**Contact : zerodechet @paysvoironnais.com**